

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 082 326

②1 N° d'enregistrement national : **18 54946**

⑤1 Int Cl⁸ : **G 02 B 6/44 (2018.01), G 02 B 6/36**

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 07.06.18.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 13.12.19 Bulletin 19/50.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : NEXANS — FR.

⑦2 Inventeur(s) : DEVAUX JULIEN, LIMA CYRIL et
THORN NICOLAS.

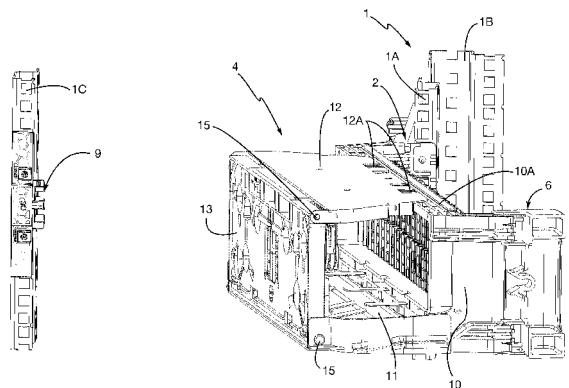
⑦3 Titulaire(s) : NEXANS.

⑦4 Mandataire(s) : IPSILON Société par actions simpli-
fiée.

⑤4 **MODULE DE TELECOMMUNICATION OPTIQUE EN MATIERE PLASTIQUE ET DISPOSITIF DE TELS
MODULES PIVOTANTS.**

⑤7 L'invention concerne un module (4) de télécommuni-
cation optique comportant un boîtier en matière plastique,
ce module comportant un corps avant (10), une plaque de
fond (11) solidaire dudit corps avant (10), une plaque supé-
rieure de couvercle (12) et une plaque arrière (13).

Selon l'invention, ladite plaque arrière (13) est pivotante
par rapport à ladite plaque de fond (11), ladite plaque de
couvercle (12) est pivotante par rapport à ladite plaque ar-
rière (13), et ladite plaque arrière (13) est une platine apte à
recevoir sur sa face intérieure un ensemble de pièces per-
mettant le guidage et/ou l'épissurage et/ou l'accueil de sys-
tèmes de couplage et/ou le stockage de fibres optiques.



FR 3 082 326 - A1



MODULE DE TELECOMMUNICATION OPTIQUE EN MATIERE PLASTIQUE ET DISPOSITIF DE TELS MODULES PIVOTANTS

5 L'invention concerne un module de télécommunication optique en matière plastique et un dispositif de tels modules pivotants.

Un module de télécommunication optique en matière plastique connu est décrit dans le document de brevet WO 2010/077577.

10 Ce module comporte un boîtier en matière plastique avec une plaque frontale formant un panneau de brassage destiné à recevoir une pluralité de connecteurs, une plaque de fond, une plaque supérieure de couvercle et une plaque arrière.

15 La plaque de couvercle est pivotante par rapport à la plaque frontale et peut être connecté à la plaque arrière par un agencement de clipsage.

L'installation des composants ou l'intervention sur les composants dans ce module connu s'effectue par ouverture/fermeture de la plaque de couvercle.

20 Si une telle configuration peut convenir pour des modules de petite capacité, et donc de petite hauteur, et en particulier pour des modules déplacés par translation, elle s'avère peu pratique pour des modules pivotants de grande capacité et donc de grande hauteur égale à plusieurs unités standardisées.

25 L'invention résout ce problème en proposant un perfectionnement destiné à de tels modules pivotants de grande hauteur.

30 Pour ce faire, l'invention concerne un module de télécommunication optique comportant un boîtier en matière plastique, ce module comportant un corps avant, une plaque de fond solidaire de ladite plaque d'adaptation frontale, une plaque supérieure de couvercle et une plaque arrière, module caractérisé en ce que ladite plaque

arrière est pivotante par rapport à ladite plaque de fond, ladite plaque de couvercle est pivotante par rapport à ladite plaque arrière, et ladite plaque arrière est une platine apte à recevoir sur sa face intérieure un ensemble de pièces permettant le guidage et/ou l'épissurage et/ou l'accueil de systèmes de couplage et/ou le stockage de fibres optiques.

Grâce à l'invention, un accès particulièrement aisé des pièces de la platine est assuré par déploiement des plaques, lors d'une intervention sur ces pièces.

De préférence, ladite plaque arrière est pivotante par rapport à ladite plaque de fond sur une plage de 90 degrés.

De préférence, ladite plaque de couvercle est pivotante par rapport à ladite platine sur une plage de 180 degrés.

Lesdites plaques peuvent être pivotantes au moyen d'un agencement de tenons latéraux emboîtés dans des orifices correspondants.

De préférence, ladite plaque de couvercle est apte à être connectée par clipsage sur ledit corps avant en position fermée, non déployée.

Avantageusement, ledit corps avant porte une plaque d'adaptation frontale en métal.

Il est ainsi obtenu un agencement simple et robuste, sans risque de déformation par flexion.

La plaque d'adaptation peut être ouverte sur sa largeur dans le cas d'un simple stockage des fibres optiques dans le module ou être une plaque de brassage pourvu d'orifices destinés à recevoir des connecteurs.

De préférence, ladite plaque d'adaptation frontale est vissée latéralement sur ledit corps.

Ladite plaque d'adaptation frontale peut être en acier.

Avantageusement, ladite plaque d'adaptation frontale est une

plaque de brassage pourvue d'une pluralité d'orifices destinés à recevoir chacun au moins un connecteur et chaque dit orifice présente une bride arrière latérale, destinée à pré-contraindre une lame ressort desdits connecteurs.

5 L'invention concerne également un dispositif de modules pivotants de télécommunication optique en matière plastique aptes à être supportés par un châssis de montage destiné à recevoir un module de télécommunication optique, tel que précisé ci-dessus, comportant pour chaque module une pièce de support latérale comportant au moins
10 un premier agencement de pivotement, le module comportant au moins un second agencement de pivotement latéral apte à être clipsé sur ledit premier agencement de pivotement, dispositif caractérisé en ce que ledit module comporte deux ensembles d'au moins un agencement de pivotement latéraux symétriques par rapport à un plan transversal
15 central du module et aptes à être liés l'un sur le ou les premiers(s) agencement(s) de pivotement d'une pièce de support montée à gauche dudit plan ou l'autre sur le ou les premiers(s) agencement(s) de pivotement d'une pièce de support montée à droite dudit plan.

Le même module peut ainsi être monté avec un axe de
20 pivotement à droite ou à gauche en vue de face, ou autrement dit avec une rotation horaire ou antihoraire.

Il est ainsi obtenu une standardisation et une réduction du nombre d'ordres de fabrication. Le stockage est grandement facilité.

Par ailleurs, le montage est facilité sur le terrain puisque le
25 montage du module sur la pièce de support peut s'effectuer sur le terrain. Ainsi, le produit installé peut ne devenir avec un axe de pivotement à gauche ou avec un axe de pivotement à droite qu'au moment de la phase d'installation. Le découplage de cette pièce de support et du module facilite la mise en place.

30 De préférence, lesdits deux ensembles d'au moins un

agencement de pivotement latéraux symétriques par rapport à un plan transversal central du module sont aptes à être clipsés sur le ou les premiers(s) agencement(s) de pivotement d'une pièce de support.

Avantageusement, ledit premier agencement de pivotement est au moins un pivot et ledit second agencement de pivotement est au moins une cavité de pivotement.

Selon un mode de réalisation préféré, ledit premier agencement de pivotement est un pivot et ledit second agencement de pivotement est une cavité de pivotement.

10 L'invention est décrite ci-après plus en détail à l'aide de figures ne représentant qu'un mode de réalisation préféré de l'invention.

Les figures 1 et 2 sont des vues frontales en perspective d'un dispositif de modules pivotants de télécommunication optique conforme à l'invention avec un module pivotant à droite, en position ouverte et d'une hauteur de plusieurs unités standardisées.

La figure 3 est une vue partielle en perspective arrière d'un dispositif de modules pivotants de télécommunication optique conforme à l'invention avec un module pivotant à droite, en position fermée et d'une hauteur de plusieurs unités standardisées.

20 Les figures 4 et 5 sont des vues frontale et de dessus d'un connecteur de brassage.

Bien que sur les figures ne soit représenté qu'un seul module, un dispositif de modules pivotants de télécommunication optique comporte en général une pluralité de modules pivotants superposés.

25 Selon les configurations, ces modules peuvent être plus ou moins haut et contenir un certain nombre de connexions, de cassettes, d'agencements d'épissurage, etc...

Comme représenté sur les figures 1 et 2, un module de télécommunication optique 4 conforme à l'invention comporte un boîtier en matière plastique.

Ce module comporte un corps avant 10, une plaque de fond 11 solidaire du corps avant 10, une plaque supérieure de couvercle 12 et une plaque arrière 13.

La plaque arrière 13 est pivotante par rapport à la plaque de fond 11 sur une plage de 90 degrés, la plaque de couvercle 12 est pivotante par rapport à la plaque arrière 13 sur une plage de 180 degrés, et cette plaque arrière 13 est une platine apte à recevoir sur sa face intérieure un ensemble de pièces permettant le guidage et/ou l'épissurage et/ou l'accueil de systèmes de couplage et/ou le stockage de fibres optiques, comme visible en position déployée sur la figure 2.

Ces plaques sont pivotantes au moyen d'un agencement de tenons latéraux emboîtés dans des orifices correspondants 15 et la plage de pivotement est assurée par des butées latérales.

La plaque de couvercle 12 est apte à être connectée par clipsage par des agencements 12A sur le corps avant 10 en position fermée, non déployée telle que représenté sur la figure 1.

Le dispositif de modules pivotants de télécommunication optique en matière plastique, par exemple en polycarbonate renforcé de fibres de verre, comporte un châssis de montage 1 supportant pour chaque module 4 une pièce de support 2 comportant ici deux pivots cylindriques de même axe.

La pièce de support 2 est fixée latéralement à droite, ici sur deux profilés 1A, 1B, du châssis de montage. Un troisième profilé 1C actif est situé de l'autre côté du module.

Chaque module 4 comporte deux ensembles de deux cavités de pivotement latérales de même axe dont seules deux sont visibles 43, 44 sont visibles sur la figure 3 car dépourvues de loquet. Ces deux cavités symétriques latérales sont clipsées sur les pivots cylindriques de la pièce support 2.

Un tel module est également équipé d'un loquet 6 et un

système de fixation et de rattrapage coopérant avec ce loquet est clipsé sur le troisième profilé 1C.

Le loquet 6 est solidarisé au module 4 du côté de sa face frontale opposé aux pivots et cache les autres cavités de pivotement 43, 44. Il coopère avec la pièce de fermeture 9 également clipsée sur le rail 1C correspondant.

Comme particulièrement visible sur la figure 3, le corps avant 10 porte une plaque d'adaptation frontale 10A qui est une plaque de brassage pourvue d'une pluralité d'orifices 10A1 destinés à recevoir chacun au moins un connecteur et chaque orifice 10A1 présente une bride arrière latérale 10B1, destinée à pré-contraindre une lame ressort des connecteurs 20. Ces connecteurs seront décrits plus loin en référence aux figures 4 et 5.

Chaque module 4 est conformé de façon quasi symétrique par rapport à un plan transversal central du module. Plus précisément, les cavités de pivotement sont symétriques par rapport au plan transversal central du module et aptes à être clipsées, les unes sur les pivots d'une pièce de support 2 montée à gauche dudit plan ou les autres sur les pivots d'une pièce de support 2 montée à droite dudit plan.

Le même module peut ainsi être monté avec un axe de pivotement à droite ou à gauche en vue de face, ou autrement dit avec une rotation horaire ou antihoraire.

Le module de télécommunication optique 4 comporte donc une plaque d'adaptation frontale 10A montée à l'avant du module, en métal, et de préférence en acier.

La plaque d'adaptation frontale 10A est vissée latéralement sur le corps avant 10.

Un connecteur 20 est représenté sur les figures 4 et 5.

Solidarisées à des faces latérales perpendiculaires à la face d'introduction 20A du connecteur, deux lames ressorts 20B assurent le

maintien en position de chaque connecteur 20 dans les orifices 10A1.

Grâce à la bride arrière latérale 10B1 équipant chaque orifice 10A1 de la plaque d'adaptation frontale 10A, une des lames ressorts est compressée et pré-contrainte contre cette bride 10B1 lors de son introduction dans l'orifice 10A1. Il est ainsi aisé de connecter le connecteur et également de le déconnecter, par une simple pression sur l'autre lame ressort perpendiculairement à la bride 10B1.

REVENDICATIONS

1. Module de télécommunication optique comportant un boîtier en matière plastique, ce module comportant un corps avant (10),
5 une plaque de fond (11) solidaire dudit corps avant (10), une plaque supérieure de couvercle (12) et une plaque arrière (13), module caractérisé en ce que ladite plaque arrière (13) est pivotante par rapport à ladite plaque de fond (11), ladite plaque de couvercle (12) est pivotante par rapport à ladite plaque arrière
10 (13), et ladite plaque arrière (13) est une platine apte à recevoir sur sa face intérieure un ensemble de pièces permettant le guidage et/ou l'épissurage et/ou l'accueil de systèmes de couplage et/ou le stockage de fibres optiques.
2. Module selon la revendication précédente, caractérisé en ce que
15 ladite plaque arrière (13) est pivotante par rapport à ladite plaque de fond (11) sur une plage de 90 degrés.
3. Module selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite plaque de couvercle (13) est pivotante par rapport à ladite platine (13) sur une plage de 180 degrés.
- 20 4. Module selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdites plaques (12, 13) sont pivotantes au moyen d'un agencement de tenons latéraux emboîtés dans des orifices correspondants (15).
5. Module selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en
25 ce que ladite plaque de couvercle (12) est apte à être connectée par clipsage sur ledit corps avant (10) en position fermée, non déployée.
6. Module selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en
30 ce que ledit corps avant (10) porte une plaque d'adaptation frontale (10A) en métal.

7. Module selon la revendication précédente, caractérisé en ce que ladite plaque d'adaptation frontale (10A) est vissée latéralement sur ledit corps (10).
- 5 8. Module selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que ladite plaque d'adaptation frontale (10A) est en acier.
9. Module selon l'une des 6 à 8, caractérisé en ce que ladite plaque d'adaptation frontale (10A) est une plaque de brassage pourvue d'une pluralité d'orifices (10A1) destinés à recevoir chacun au moins un connecteur et que chaque dit orifice présente une bride arrière latérale (10B1), destinée à pré-contraindre une lame ressort (20B) desdits connecteurs (20).
- 10 10. Dispositif de modules pivotants de télécommunication optique en matière plastique aptes à être supportés par un châssis de montage (1) destiné à recevoir un module de télécommunication optique (4), selon l'une des revendications précédentes, comportant pour chaque module une pièce de support latérale (2) comportant au moins un premier agencement de pivotement, le module comportant au moins un second agencement de pivotement latéral (43', 44') apte à être clipsé sur ledit premier agencement de pivotement, dispositif caractérisé en ce que ledit module comporte deux ensembles d'au moins un agencement de pivotement latéraux symétriques (43', 44') par rapport à un plan transversal central du module et aptes à être liés l'un sur le ou les premiers(s) agencement(s) de pivotement d'une pièce de support (2) montée à gauche dudit plan ou l'autre sur le ou les premiers(s) agencement(s) de pivotement d'une pièce de support (2) montée à droite dudit plan.
- 15 20 25 30 11. Dispositif selon la revendication précédente, caractérisé en ce que lesdits deux ensembles d'au moins un agencement de pivotement latéraux symétriques (43', 44') par rapport à un plan

transversal central du module sont aptes à être clipsés sur le ou les premiers(s) agencement(s) de pivotement d'une pièce de support (2).

- 5 12. Dispositif selon la revendication précédente, caractérisé en ce que ledit premier agencement de pivotement est au moins un pivot et ledit second agencement de pivotement est moins une cavité de pivotement.

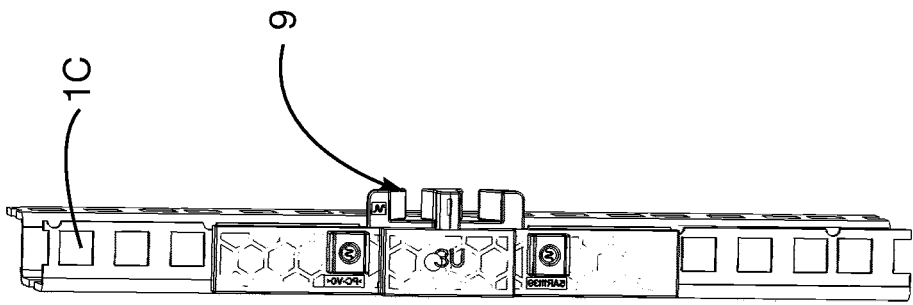
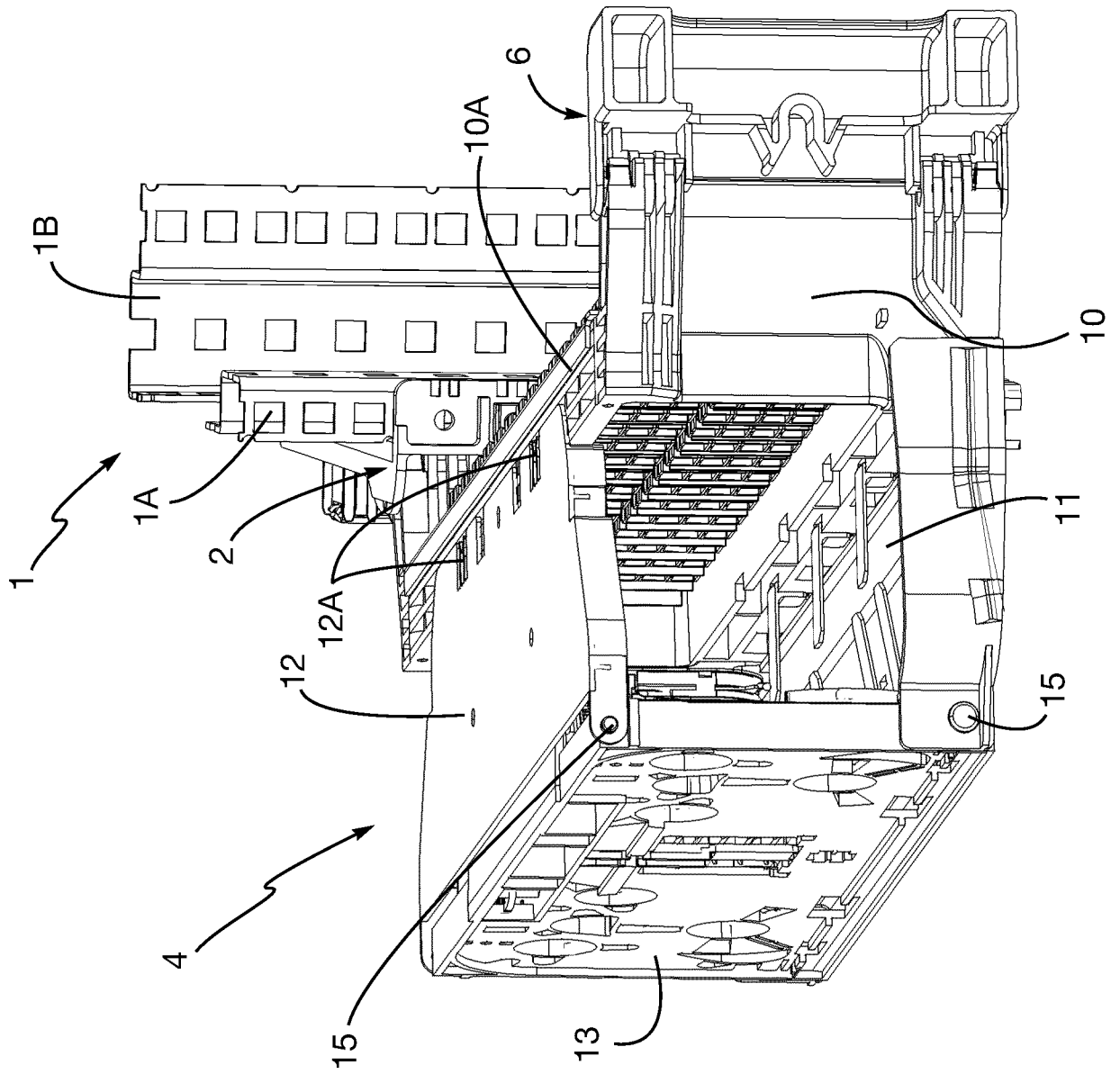


Fig. 1

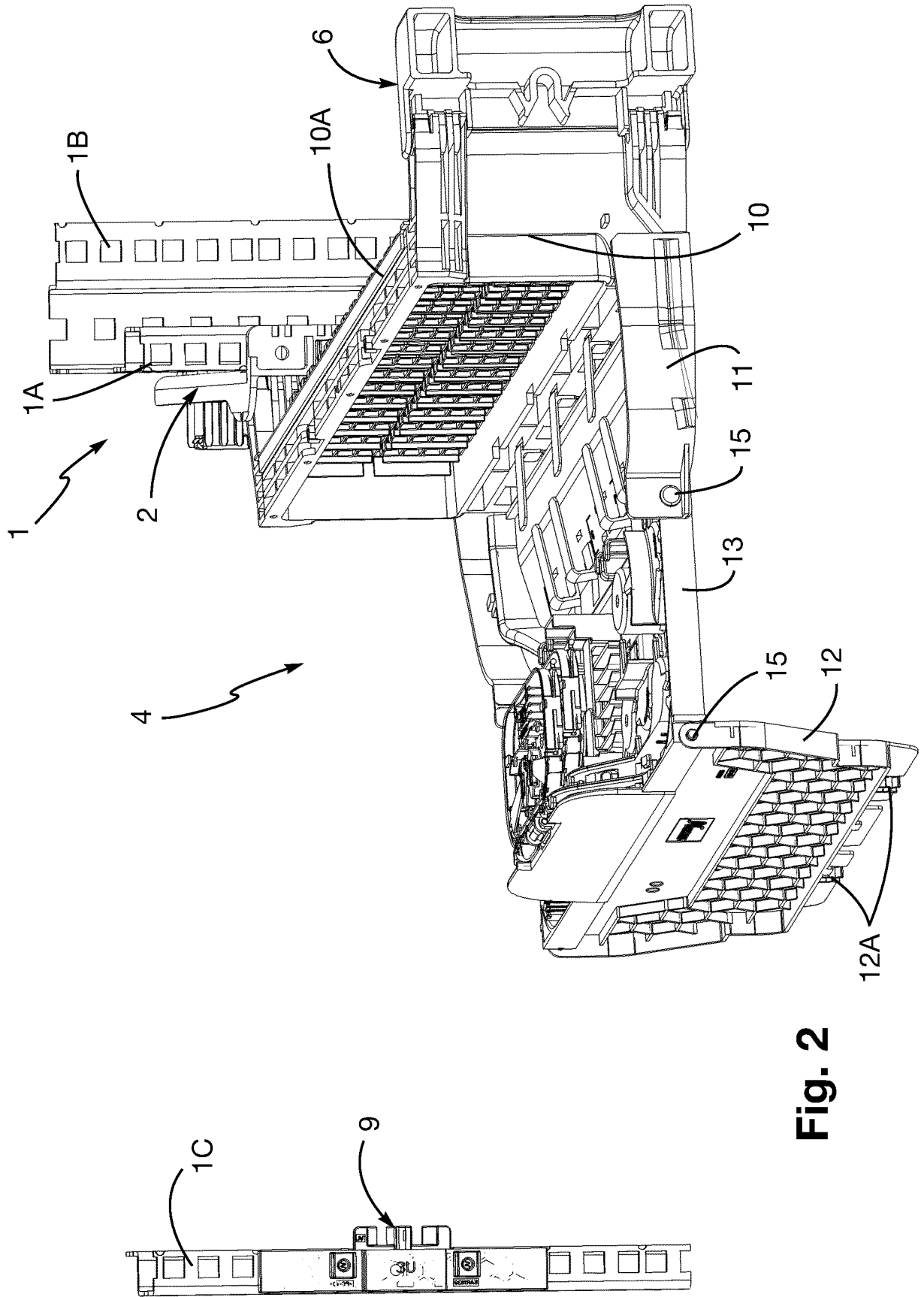


Fig. 2

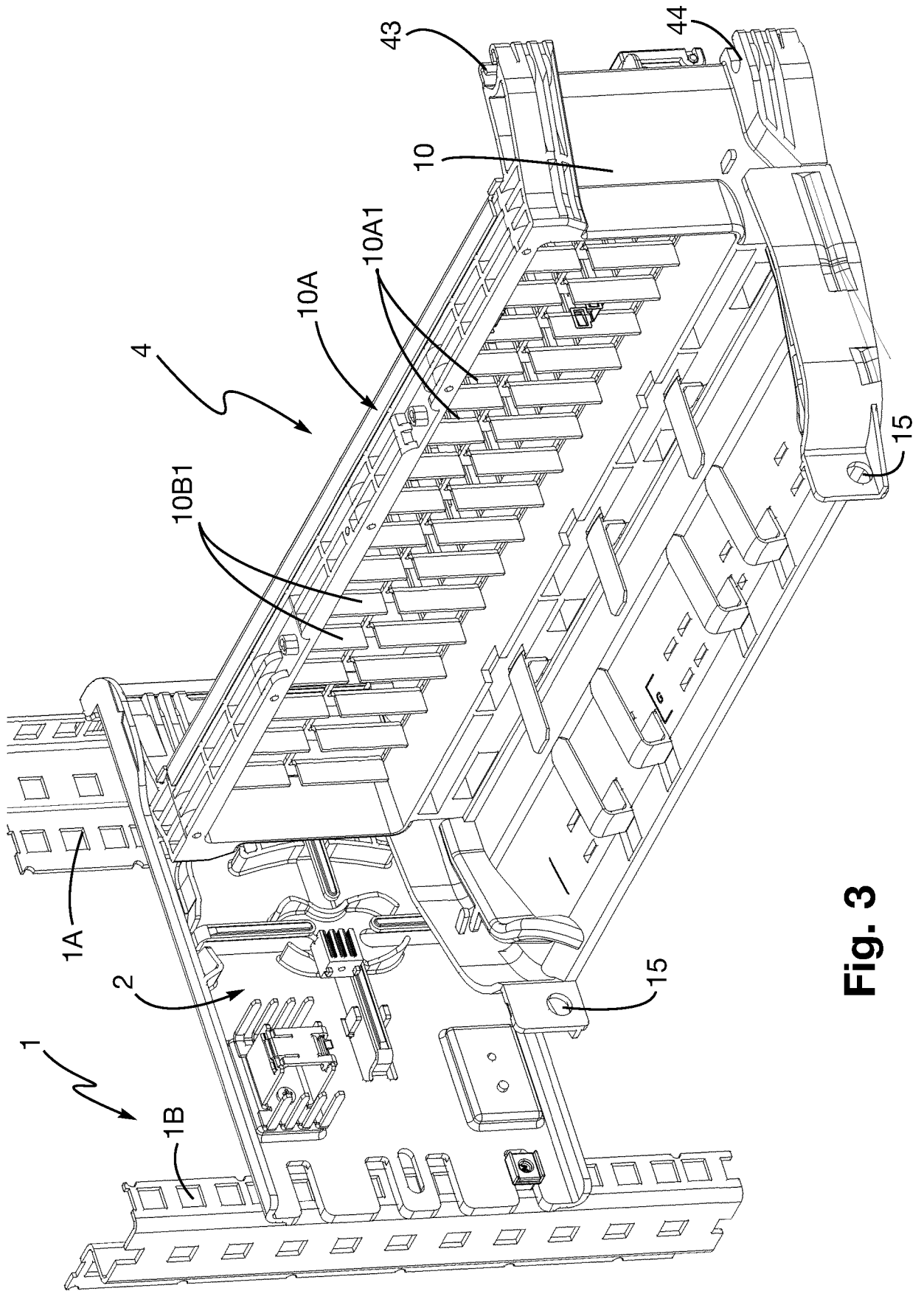


Fig. 3

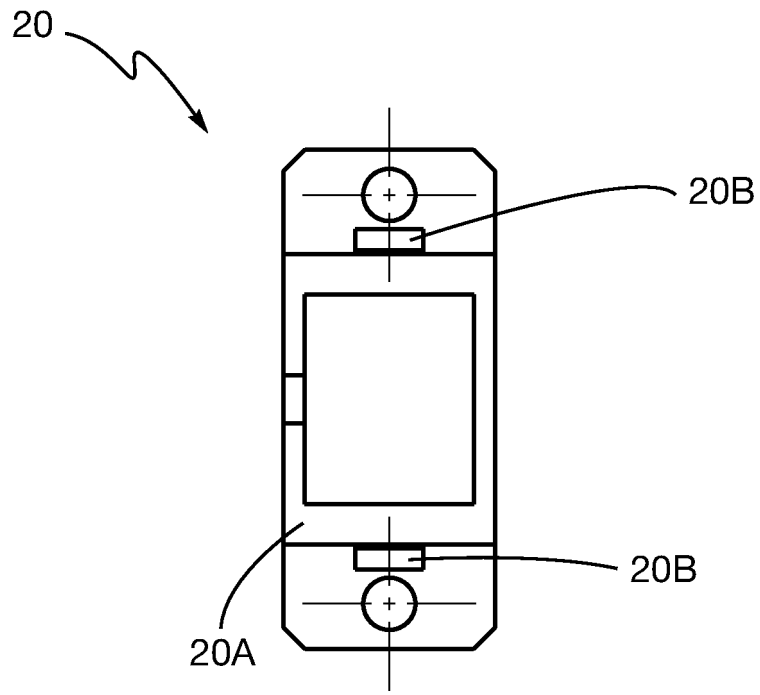


Fig. 4

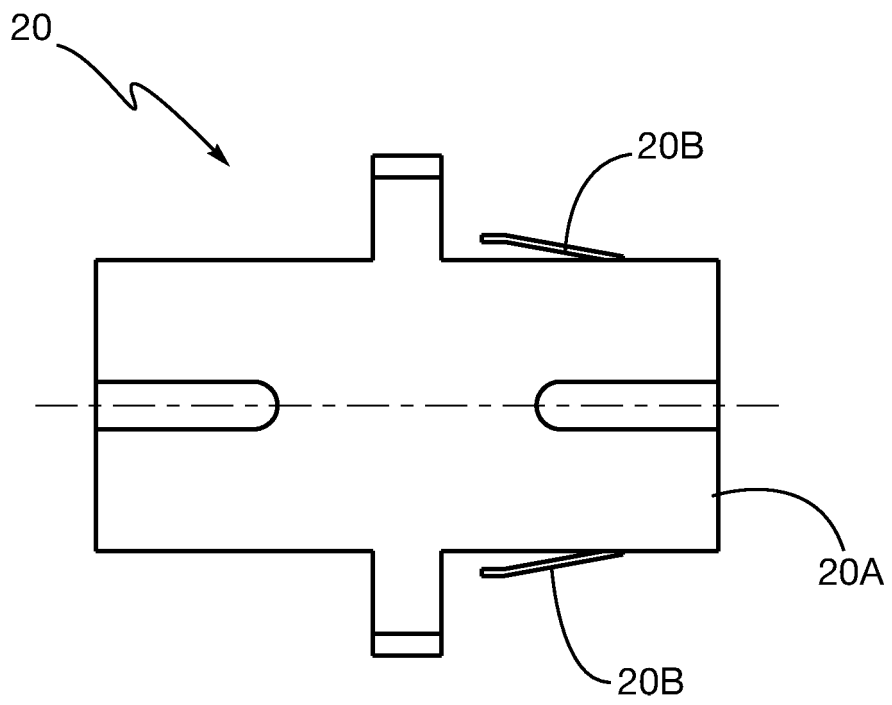


Fig. 5

**RAPPORT DE RECHERCHE
 PRÉLIMINAIRE**

 établi sur la base des dernières revendications
 déposées avant le commencement de la recherche
N° d'enregistrement
nationalFA 855543
FR 1854946

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 7 496 269 B1 (LEE SCOTT DAVID [AU]) 24 février 2009 (2009-02-24)	1-5	G02B6/44 G02B6/36
Y	* abrégé * * colonne 1, ligne 20 - ligne 26 * * colonne 4, ligne 54 - colonne 6, ligne 10; figure 4 *	6-12	
A	----- US 2006/275008 A1 (XIN XIN [US]) 7 décembre 2006 (2006-12-07) * alinéa [0038] *	1,8	
Y	----- WO 2018/076249 A1 (HUAWEI TECH CO LTD [CN]) 3 mai 2018 (2018-05-03) * page 2, ligne 14 - ligne 16 * * page 4, ligne 20 - page 5, ligne 9; figures *	6-9	
A	----- US 2014/185992 A1 (CASTONGUAY GUY JOACHIN [US] ET AL) 3 juillet 2014 (2014-07-03) * alinéas [0130] - [0132]; figures 6A-6D *	9	
Y	----- US 5 100 221 A (CARNEY WILLIAM V [US] ET AL) 31 mars 1992 (1992-03-31) * colonne 10, ligne 11 - colonne 11, ligne 17; figures 11-16 *	10-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) G02B H04Q
Y	----- CN 2 437 082 Y (SHANGHAI QIASHI SCIENCE AND TE [CN]) 27 juin 2001 (2001-06-27) * page 2, ligne 9 - ligne 22; figures 1-3 *	10-12	
A	----- US 2018/097333 A1 (HODGES AARON LUDWIG [US] ET AL) 5 avril 2018 (2018-04-05) * alinéas [0041] - [0043]; figure 4 *	1	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
31 janvier 2019		Cohen, Adam	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1854946 FA 855543**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **31-01-2019**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 7496269	B1	24-02-2009	AU 2008238301 A1 US 7496269 B1 WO 2008125217 A1	23-10-2008 24-02-2009 23-10-2008

US 2006275008	A1	07-12-2006	CA 2547487 A1 US 2006275008 A1	03-12-2006 07-12-2006

WO 2018076249	A1	03-05-2018	AUCUN	

US 2014185992	A1	03-07-2014	CN 103998966 A CN 106405761 A US 2014185992 A1 WO 2013037089 A1	20-08-2014 15-02-2017 03-07-2014 21-03-2013

US 5100221	A	31-03-1992	AU 7324891 A BR 9105949 A CA 2074353 A1 CZ 3160 U1 CZ 9100128 A3 EP 0512067 A1 JP H05503592 A PL 288803 A1 US 5100221 A WO 9110927 A1	05-08-1991 20-10-1992 23-07-1991 17-05-1995 17-11-1993 11-11-1992 10-06-1993 04-11-1991 31-03-1992 25-07-1991

CN 2437082	Y	27-06-2001	AUCUN	

US 2018097333	A1	05-04-2018	US 2018097333 A1 WO 2018064368 A1	05-04-2018 05-04-2018
